



En partenariat avec :



# RBT-WAP | GIC-WAP

Réserve de Biosphère Transfrontalière W-Arly-Pendjari | Gestion Intégrée du Complexe transfrontalier W-Arly-Pendjari

PN :2015.2047.7-006 Réserve de Biosphère Transfrontalière WAP du Complexe W-Arly-Pendjari

**Rapport de l'atelier de la 2<sup>ème</sup> Session du cadre de dialogue permanent entre communes riveraines, structures organisées des populations riveraines et autres acteurs clés autour des aires protégées et les unités de gestions des parcs du complexe Transfrontalier W-Arly-Pendjari**

Ouagadougou le 28 octobre 2019

## INTRODUCTION

Les 28 et 29 octobre 2019 sur invitation du programme RBT-WAP/GIC-WAP, il s'est tenue dans la salle de réunion de l'Hôtel des conférences de Ouagadougou, la deuxième session du cadre de dialogue permanent entre communes riveraines, structures organisées des populations riveraines autour des aires protégées et les unités de gestion des parcs du complexe Transfrontalier W-Arly-Pendjari.

Cette session a pour objectif global d'échanger sur les stratégies pratiques de prévention et de gestion des conflits liés à l'utilisation des ressources naturelles par les agriculteurs et les éleveurs autour des aires protégées du complexe WAP. De façon spécifique, il s'agira de :

- Etablir un état des lieux des couloirs de passage à travers et aux abords des aires protégées du complexe WAP ;
- Définir des actions pertinentes et potentiellement efficaces pour la gestion aires protégées

La 2<sup>ème</sup> session a connu la participation de plusieurs acteurs : les représentants des administrations de tutelle en charge des Aires Protégées, les conservateurs de parcs des trois pays et de la zone girafe, les Maires des collectivités territoriales et les membres d'associations des communes riveraines, les Rouga ou Chefs Peulh, les ONG et autres partenaires (cf. liste de présence en annexe).

Le présent rapport fait le point du déroulement de la session.

### 1. DES PRELIMINAIRES

L'exécution du chronogramme de la première journée a été ponctuée par plusieurs activités résumées ainsi :

- le mot d'ouverture,
- l'évaluation des recommandations de la 1<sup>ère</sup> session (juillet 2019),
- les communications ;
- la constitution de trois groupes des travaux par pays.

#### 1.1. Cérémonie d'ouverture

Le Conseiller Technique, Monsieur Bio Yacoubou BASSIROU a eu l'honneur de prononcer le mot d'ouverture de l'atelier. Après avoir souhaité la bienvenue et remercié les participants de leur présence, il a manifesté sa gratitude à l'endroit des trois pays du complexe W Arly Pendjari (WAP) au programme RBT-WAP/GIC-WAP pour leurs appuis dans la mise en œuvre des politiques de conservation de cet important écosystème. Tenant compte de l'importance que revêt le dialogue et la concertation dans la gestion des des aires protégées, il a rappelé que cette 2<sup>ème</sup> session va traiter particulièrement de la thématique sur la problématique de la **transhumance transfrontalière afin d'identifier des actions pratiques et durables pour prévenir des conflits liés à l'utilisation des couloirs de passage à l'échelle du WAP**. C'est donc sur ces mots qu'il a déclaré ouvert les travaux de l'atelier.

Enfin un tour de table a permis à l'ensemble des participants de se présenter pour une meilleure connaissance des uns et des autres.

#### 1-2 La mise en place du présidium et le partage du niveau de la mise en œuvre des recommandations de la 1<sup>ère</sup> session

Pour assurer la bonne gouvernance des travaux, les participants ont édicté quelques règles de conduite et mis en place un présidium composé de trois membres.

Il est composé comme suit :

- **Président** : **TANKOANO K. Augustin**, Maire de la Commune de Diapaga/Burkina-Faso;
- **Secrétaire** : **GUERO MAGALE Ousseina**, Représentant le Directeur de la Faune, de la chasse et des Parcs et Réserves (Niger)
- **Rapporteur**: **ADAMOU B. Zourkainény**, Secrétaire Exécutif de l'APIDA/Bénin

Après la mise en place du présidium, le Conseiller Technique du Programme a présenté le niveau de mise en œuvre des recommandations de la 1<sup>ère</sup> session de cadre de concertation.

N°	RECOMMANDATIONS	NIVEAU D'EXECUTION	OBSERVATIONS
<b>EN DIRECTION DES ACTEURS DU CC</b>			
01	Organiser des plaidoyers et lobbying pour un transfert effectifs des compétences et ressources y afférentes aux Collectivités territoriales en matière de gestion des aires protégées.	Le programme appuie dans la pratique la participation des collectivités à la gestion des aires protégées (AP) : Ex. instauration d'un cadre de dialogue permanent 2 fois l'an	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Compétence des Etats</li> <li>. Des organisations des communes</li> </ul>
02	Prendre en compte la gestion durable des aires protégées dans les documents de planification locale.	RAS	Le programme essaie d'associer les communes riveraines à toutes les étapes de planification des activités: formulation, CdS, cadre de concertation. Reste que les communes en tiennent compte dans leur document de planification
<b>EN DIRECTION DU PROGRAMME RBT/WAP</b>			
03	Accompagner les Etats à la réactualisation et harmonisation des législations nationales relatives aux aires protégées	RAS	Décisions politiques de la responsabilité des Etats
04	Actualiser les études diachroniques sur l'occupation des sols autour des aires protégées dans les deux autres pays (Burkina Faso et Niger) et en présenter les résultats consolidés aux décideurs de haut niveau	une étude (prospective) sur la stratégie de gestion des enclaves dans le WAP est envisagée dans le cadre de la gestion durable des AP	L'étude envisagée pourrait aller au-delà
05	une étude (prospective) sur la stratégie de gestion des enclaves dans le WAP est envisagée dans le cadre de la gestion durable des AP	Organisation au 2 fois l'an des sessions des cadres de dialogue et d'échanges entre	Organisation au 2 fois l'an des sessions des cadres de dialogue et d'échanges entre

		acteurs autour du complexe WAP	acteurs autour du complexe WAP
06	Promouvoir les visites d'échanges entre pays, des communautés riveraines sur les bonnes pratiques de gestion durable des aires protégées	Plusieurs rencontres et ateliers régionaux organisés chaque année servent de cadre pour promouvoir les bonnes pratiques de gestion durable des AP	Avec l'appui du programme, les ONGs partenaires organisent des échanges sur les bonnes pratiques de gestion durable des AP et de leurs RN: CVA, cogestion, partage des supports de formation, et
	Accompagner les Etats à mettre en place des conseils de gestion des aires protégées comme cadre de concertation au niveau pays		

De cette évaluation de la mise en œuvre des recommandations de la 1<sup>ère</sup> session, il est ressorti que beaucoup d'efforts ont été faits. Toutefois, l'évaluation a été difficilement mesurable. Alors, pour cette deuxième session, les participants ont suggéré que les recommandations soient plus précises avec des colonnes sur l'échéance et sur la responsabilisation.

## 2- PRESENTATION DES COMMUNICATIONS

Au total, quatre (04) communications ont été présentées et ont servi d'éléments de base pour la poursuite des travaux.

Il s'agit de :

### 2.1. Communication N°1 :

**Thème : Etat des lieux des couloirs de passage dans et en périphérie des aires protégées : quelles stratégies et actions adaptées de prévention des conflits**

Cette première communication présentée par M. ADAMA Boubacar du Niger a d'abord rappelé la genèse et les statuts des parcs. Ensuite, il s'est attardé sur la question de la transhumance dans les Etats des Aires protégées WAP, les causes des conflits liés aux couloirs de passage et a débouché sur des propositions d'actions pour prévenir les conflits. De cette communication, on retient essentiellement que la transhumance dans les trois Etats est régie par des textes législatifs et réglementaires. Entre autres facteurs de conflits liés aux couloirs de passage, il y a :

- Une crise écologique dans les zones d'attache des éleveurs et la saturation foncière des zones d'accueil favorisant l'intrusion des pasteurs dans les parcs ;
- Les transhumants sont mobiles et leur analphabétisme fait obstacle à la connaissance des textes régissant la transhumance ;
- Le durcissement des conditions d'accueil dans les pays côtiers font que les pasteurs rentrent dans le parc ;
- Les agriculteurs ont tendance à coloniser les couloirs de passage et les zones de pâturage non surveillées.

Ainsi, pour prévenir les conflits, au-delà de la matérialisation des aires protégées et de leur zone tampon, la collecte et la vulgarisation des textes communautaires et nationaux relatifs à la transhumance et aux aires protégées à l'intention de l'ensemble des acteurs sont très indispensables.

## **2.2. Communication N°2 à 4**

**Thème : Rôles et places des communes riveraines, des élus locaux, des organisations des riverains et des leaders d'opinion au sein des éleveurs et des agriculteurs de la périphérie des aires protégées et des couloirs de passage dans la prévention des conflits liés à la transhumance : actions pertinentes et efficaces à mener à cours, moyen et long terme pour la gestion durable des ressources naturelles et la préservation des biens matériels et autres : cas du Bénin- du Burkina et du Niger**

Ce thème a été présenté respectivement par Messieurs J-P YERIMA BANDE du Bénin, ), ADAM Aboubacar du Burkina Faso et ALTINE Abdoulaye, ATPF /Niger du Niger .

### **Cas du Bénin**

Le premier communicateur a rappelé que le concept d'aires protégées en Afrique de l'Ouest remonte à la période coloniale et les espaces objet de classement étaient considérés comme des « zones sans maîtres ». Leur existence est incompatible avec toute présence humaine dont les activités sont considérées comme nuisibles au maintien de leurs écosystèmes.

Mais le concept ayant prévalu a leur création évolua dans le temps et la convention de Rio de 1990 ratifiée par 151 pays consacra le rôle imminent des communautés locales dans la gestion durable des aires protégées.

Dépuis lors les Etats promeuvent les bonnes initiatives et les pratiques favorables à la conservation de la biodiversité.

Dans les trois pays qui partagent le complexe WAP, des textes réglementaires et des lois ont été édictés (textes de loi sur la décentralisation, les codes forestiers, les textes sur la faune et les aires protégées entre autres au Bénin, au Burkina Faso et au Niger) pour une implication à des degrés divers des populations à la gestion des aires protégées.

les Communes riveraines, jouent un rôle primordial aux cotés de l'Etat dans la mise en œuvre de la politique du pastoralisme. A cet titre, elles :

- prennent des mesures pour réaliser des aménagements concourant à la préservation des réserves naturelles ou aménagées.
- prennent des mesures particulières de restriction ou d'interdiction temporaire d'accès du bétail aux points d'eau aux fins de la sauvegarde des réserves d'eau et de la protection de la qualité des ressources en eau.
- délimitent, de concert avec les organisations professionnelles d'Eleveurs et d'agriculteurs les voies d'accès appropriées aux plans d'eau.
- fixent les modalités de délimitation des zones de sécurité et d'attente en relation avec les services compétents de l'Etat.
- intègrent les espaces pastoraux dans le schéma directeur d'aménagement de leur territoire sur la base de la politique d'aménagement des espaces pastoraux défini par l'Etat

Il faut reconnaître que Bénin est en train de mettre en place une législation moderne axée sur une approche participative impliquant les organisations professionnelles d'éleveurs, d'agriculteurs et les services déconcentrés de l'Etat pour assurer la conservation et l'utilisation des ressources et les communes sont parties prenantes de cette approche participative.

### **Cas du Burkina Faso**

Le communicateur a d'abord rappelé le contexte dans lequel se tient la session (conflits persistants entre éleveurs et agriculteurs et insécurité totale dans les parcs à cause de la présence des groupes armés par endroits). Il a abordé ensuite la question du rôle et place des acteurs en présentant ces derniers selon leurs centres d'intérêts et selon les échelles. Aussi, il a fait une analyse stratégique des interactions entre les acteurs clés. Cette analyse lui a permis d'identifier quatre types de conflits en lien avec le complexe WAP (conflits avec la loi – conflits liés à l'utilisation des ressources – conflits entre les hommes et les animaux – conflits liés aux groupes armés) S'agissant de la prévention des conflits, le communicateur a proposé des actions à court, moyen et long terme au niveau international, national, régional, communal et villageois.

### **Cas du Niger**

Les spécificités du Niger seront partagées lors de la restitution des travaux de groupe

A la suite de ces différentes communications, les participants ont contribué aux échanges et posé des préoccupations dont les principales sont relatives à :

- L'harmonisation des textes nationaux
- La vulgarisation des textes législatifs et réglementaires existants à l'ensemble des acteurs ;
- Aux transferts des compétences et ressources aux collectivités territoriales en matière de gestion des Aires Protégées
- L'actualisation de l'état des lieux des couloirs de passage
- L'élaboration et à la mise en œuvre des projets pilotes d'élevage intensif ;
- La question de la sécurité qui doit être l'affaire de tous les acteurs et non seulement de l'Etat central.

A ces préoccupations, des éléments de réponses ont été apportées par les communicateurs et les responsables du Programme RBT/WAP.

## **3- LA CONSTITUTION DE TROIS GROUPES PAR PAYS**

Trois groupes ont été constitués pour proposer des actions pertinentes par pays (Bénin-Burkina Faso – Niger) afin de prévenir les conflits à partir d'une grille mise à leur disposition.

Les résultats des travaux de groupes par pays sont partagés dans les tableaux en annexes.

Il est important de rappeler qu'avant la constitution de ces groupes, les Directeurs et Conservateurs des parcs nationaux du complexe WAP ont fait le point des infractions liées au pâturage illégal dans les aires protégées du WAP en comparaison avec les autres types d'infractions.

## **4-DES RECOMMANDATIONS**

Les participants à la session ont formulé les recommandations ci- après :

**(Voir Tableau synthèse des recommandations en Annexe)**

### **Conclusion**

Aux termes de cette 2<sup>ème</sup> session du cadre de dialogue permanent entre communes riveraines, structures organisées des populations riveraines et autres acteurs clés autour du WAP et à l'issue de l'évaluation, il est à retenir que le programme s'est déroulé dans de bonnes conditions. Toutes les activités prévues dans le chronogramme ont été réalisées. Les différentes communications ont été déroulées et des discussions menées ont permis à l'ensemble des participants de mieux comprendre les rôles et places des communes riveraines, des élus locaux, des organisations des riverains et des leaders d'opinion au sein des éleveurs et des agriculteurs de la périphérie des aires protégées et des couloirs de passage dans la prévention des conflits liés à la transhumance.

**Ont signé :**

### **Les rapporteurs**

- 1- **ADAMOU B. Zourkainény**, Secrétaire Exécutif APIDA/Bénin
  
- 2- **GUERO MAGALE Ousseina**, Représentante du Directeur Faune-Chasse-Parcs et Réserves/Niger

### **Le Président de séance**

**TANKOANO K. Augustin**,  
Maire de la Commune de Diapaga/Burkina-Faso;

# **ANNEXES**

- 1- Resultats des travaux de groupe par pays**
- 2- Point des infractions liées au pâturage illégal**